



## Programme de formation – Praticien(ne) massages bien-être

### Activités et tâches relatives à la pratique

- Mettre en pratique les différentes techniques de massages selon les origines
- Réaliser différents postes de travail spécifique aux Thalassothérapie
- Installer la clientèle conformément aux règles des Thalassothérapies
- Apprendre l'ergonomie : les postures du praticien(ne)
- Effectuer des massages à l'huile, des massages avec accessoires et aqua massage
- Connaître les bases de : la sophrologie, l'EFT (émotion finalité techniques), des étirements
- Savoir utiliser un Spa – mise en route – fonctionnement – utilisation
- Appliquer des soins corps : gommages, enveloppements, masques, techniques à l'oriental

### Activités et tâches relatives à la théorie

- Anatomie
- Hygiène
- Bien-être du praticien(ne)
- Apprendre à se protéger (méthodes)
- Les erreurs à ne pas commettre
- L'énergie du corps humain
- Les origines, les bienfaits, les contre-indications, les propriétés et les particularités des massages
- Les appareils utilisés en hydrothérapie
- Anglais professionnel << Spécifique Spa >>
- Vente, accueil et suivi de la clientèle << Spécifique Spa >>
- Création de carte de prestations, cartes de fidélité, cartes cadeaux...
- Création d'un livret professionnel (Livret de stage)

- ✓ Evaluations continues en cours de formation et épreuves individuelles en fin de formation
- ✓ Jours - Horaires journaliers en centre de formation : 301 heures - Lundi au Jeudi, de 9h30 à 17h30 avec 1 heure de pause
- ✓ Salle de repas entièrement équipée, parking et chambre d'hôtes sur place
- ✓ Organisation des journées : Lundi et mardi, apprentissage et mise en pratique des massages. Mercredi matin, théorie. Mercredi après-midi, entraînement en extérieur (mise en situation professionnelle). Jeudi, accueil clientèle, pratique du massage, mise en condition réelle.
- ✓ 6 semaines de stage en entreprise (Tous nos stagiaires sont systématiquement placés chez nos partenaires)
- ✓ Prérequis : L'accès à la certification se fait avec, au minimum :

- Avoir obtenu un titre validé au minimum de niveau V dans le domaine de l'esthétique, socio-esthéticien(ne), aide à la personne, auxiliaire de vie, aide-soignante, agent hospitalier. - Avoir suivi une formation complète au minimum de niveau V dans le domaine de l'esthétique, socio-esthéticien(ne), aide à la personne, auxiliaire de vie, aide-soignante, agent hospitalier sans avoir validé le titre. - Avoir au minimum 3 années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'esthétique, socio-esthéticien(ne), aide à la personne, auxiliaire de vie, aide-soignante, agent hospitalier